

Sommaire

1. Synthèse : les quatre formations de préparation au CAP Métiers de la Mode Vêtement Flou (p.2)
2. Focus sur le cursus autonome (p.3)
3. La procédure d'inscription au cursus autonome (p.4)
4. Les modalités de financement (p.5)

Toutes les informations et tous les liens pour candidater au cursus autonome se trouvent en page 4.

Synthèse : les quatre formations de préparation au CAP Métiers de la Mode Vêtement Flou

Éligibles au CPF

1. Le cursus autonome - 1990€

Un cursus en **10 mois** soit près de **600h de formation**
Apprentissage progressif et **guidé** avec **suivi global** par une équipe pédagogique
Accès via un **questionnaire de pré-requis**, date de **démarrage libre**
Assiduité et présentation **obligatoire** à l'**examen du CAP MMVF** en candidat libre
400 élèves/an

Financement par CPF, Pôle Emploi, employeur ou personnel : 1990€



2. Le cursus encadré - 2490€

Un cursus en **10 mois** soit près de **600h de formation**
Apprentissage progressif et **encadré** avec un **suivi individualisé** par un professeur
Accès via un **questionnaire de pré-requis** et **entretien de candidature**, démarrage **mi-août** pour passer l'examen l'année qui suit
Assiduité et présentation **obligatoire** à l'**examen du CAP MMVF** en candidat libre
100 élèves/an

Financement par CPF, Pôle Emploi, employeur ou personnel : 2490€



3. Le parcours essentiel - 240€

Un parcours en **8 modules** à suivre en **autonomie**
18h de contenu vidéo + travail individuel
Accès libre, en illimité, par acquisition du parcours sur Artesane.com
Passage **facultatif** du **CAP MMVF en candidat libre**
Nombre de places illimité

Financement personnel : 240€

4. Le parcours intensif - 470€

Un parcours en **18 modules** (8 modules du parcours essentiels + 10 modules complémentaires) à suivre en **autonomie**
48h de contenu vidéo + travail individuel
Accès libre, en illimité, par acquisition du parcours sur Artesane.com
Passage **facultatif** du **CAP MMVF en candidat libre**
Nombre de places illimité

Financement personnel : 470€

Non éligibles au CPF

Focus sur le cursus autonome

Le contenu de la formation

La **préparation des épreuves pratiques EP1 et EP2** du CAP Métiers de la Mode Vêtement Flou. Attention : cette formation ne prépare pas aux épreuves générales ni à l'épreuve Pse.

Les prérequis à l'inscription

- **S'engager à se présenter à l'examen** du CAP MMVF à la fin de la formation.
- **Avoir déjà réalisé quelques vêtements** pour son loisir.
- Savoir se servir et disposer d'une **machine à coudre**, d'une **surjeteuse**, d'une **connexion internet** pour visionner les vidéos HD.
- Avoir le degré d'**autonomie suffisant** pour suivre une formation à distance.

Le contenu de la formation

- **10 mois** de formation soit près de **600h de formation**.
- Chaque mois : **25h de cours** interactifs en ligne, **35h d'exercices pratiques** à distance.
- Chaque mois : **1 masterclasse en direct** visionnable en replay.
- Plus de **60 heures de séquences vidéo** tournées par une **équipe de professionnels**.

Les modalités pédagogiques

- Une progression **en autonomie**.
- Un **suivi global** par une équipe pédagogique expérimentée.
- L'accès à une **plateforme de formation dédiée**.
- Un **vêtement complet à réaliser** à chaque étape ou technique-clé **avec autoévaluation** grâce à un corrigé en vidéo.
- Une **formation basée sur le livre *Passez votre CAP couture avec Artesane.com*** de Christine Charles (achat obligatoire du livre numérique pour suivre la formation).

La plateforme de formation

- Accès au contenu pédagogique : **cours vidéo, contenu de formation interactif**.
- Réalisation de **quizz** pour évaluer ses connaissances.
- **Suivi de sa progression personnelle** dans la formation.
- Accès à un **forum** pour faciliter les échanges.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter le direct « [Masterclasse CAP Artesane avec Christine Charles](#) » durant lequel sont présentées les formations au CAP Métiers de la Mode Vêtement Flou.

Procédure d'inscription au cursus autonome

Par le CPF

- 1 **Vous candidatez au [cursus autonome](#)** sur le site du CPF.
- 2 Vous recevez par mail sous 48h ouvrées un **questionnaire de candidature**.
Vous répondez au questionnaire sous **4 jours**.
- 3 Si le questionnaire est validé par l'équipe pédagogique :
1/ **Vous recevez le lien d'achat du livre numérique** par mail.
2/ L'équipe pédagogique **valide votre demande sur le site du CPF**.
- 4 **Vous achetez le livre** sur le lien reçu et **vous recevez par mail le lien d'accès** au livre numérique *Passez votre CAP couture avec Artesane.com*.
- 5 **Vous acceptez sur le site du CPF** la validation de votre dossier sous **4 jours**. En cas de fonds insuffisants, vous devez abonder personnellement votre Compte Personnel de Formation (paiement à l'inscription).
- 6 **Vous recevez le contrat** par mail et vous **l'envoyez signé** à l'équipe pédagogique sous **4 jours**.
- 7 **Vous recevez la confirmation** d'inscription par mail. Vous **accédez à la formation** à la date de début inscrite dans le contrat.

Par financement personnel

- 1 **Vous adressez votre demande** à l'adresse formation.reveasoie@artesanecom.com
- 2 Vous recevez par mail sous 48h ouvrées un **questionnaire de candidature**.
Vous répondez au questionnaire sous **4 jours**.
- 3 Si le questionnaire est validé par l'équipe pédagogique :
1/ **Vous recevez le lien d'achat du livre numérique** par mail.
2/ L'équipe pédagogique **vous envoie la demande de paiement** sur un site sécurisé.
- 4 **Vous achetez le livre** sur le lien reçu et **vous recevez par mail le lien d'accès** au livre numérique *Passez votre CAP couture avec Artesane.com*.
- 5 **Vous réalisez le paiement** de votre formation sur le lien reçu.
- 6 **Vous recevez le contrat** par mail et vous **l'envoyez signé** à l'équipe pédagogique sous **4 jours**.
- 7 **Vous recevez la confirmation** d'inscription par mail. Vous **accédez à la formation** à la date du début du contrat.

Les modalités de financement

Les principales modalités de financement prises en charge sont :

Le CPF

Le cursus autonome est **éligible au Compte Personnel de Formation**. Il est disponible [ici](#).

Si vous disposez des fonds suffisants (1990€), votre formation est entièrement prise en charge par le CPF. Si vous ne disposez pas des fonds suffisants, vous devez prendre le montant restant à votre charge et le régler par carte bancaire sur le site du CPF lors de la finalisation de l'inscription.

Le financement personnel

Le cursus autonome peut être **financé personnellement** : le règlement a lieu en une fois, à l'inscription.

Rôle Emploi

- **Avec utilisation partielle de votre CPF** : assurez-vous de l'accord de votre conseiller Pôle Emploi avant de candidater. Les modalités de candidatures sont identiques au CPF ci-dessus : vous devez candidater sur le site MonCompteFormation puis, une fois votre candidature acceptée, vous procéderez à une demande d'abondement Pôle Emploi sur votre dossier.
- **Sans aucune utilisation de votre CPF** : assurez-vous de l'accord de votre conseiller Pôle Emploi avant de candidater. Avant tout établissement de devis, vous devrez passer le processus de candidature. Une fois votre candidature validée, les demandes de devis Pôle Emploi sont à réaliser exclusivement via le site Pôle Emploi, afin que nous puissions élaborer un devis Kairos avec toutes les informations requises.

Votre employeur

Assurez-vous de l'accord de votre DRH avant de candidater. Une fois votre candidature validée, les demandes de devis sont à réaliser par mail en nous transmettant son accord de principe et en nous précisant le nom, adresse et point de contact de votre DRH

Pour toute question sur les modalités de financement, adressez votre demande à formation.reveasoie@artesan.com